



Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2019

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis no 72/2016-2021 – Demande de crédit complémentaire de CHF 107'867.33 TTC en vue de financer des travaux portant d'une part sur l'entretien et l'agrandissement du restaurant du Centre sportif, et d'autre part sur la couverture de la terrasse
7. Préavis no 73/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 771'000.00 TTC en vue de financer la mise aux normes des installations techniques du Centre sportif de Founex
8. Préavis no 74/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 55'500.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagements routiers en mobilité douce aux Chemins de Ballessert et de la Grande Coudre
9. Postulat de M. Thomas Morisod "Les Nuits des étoiles"
10. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Région de Nyon)
11. Propositions individuelles et divers

A 20h15, M. le Président du Conseil Hervé Mange sonne la cloche et ouvre la séance par les traditionnels salutations et mots de bienvenue. Cette séance se déroule à nouveau dans la Salle de spectacles fraîchement rénovée. Il salue également la présence de M. Yann Le Mercier du bureau Schenk.

Puis M. H. Mange indique que l'ordre du jour comportera à l'avenir un point relatif à l'approbation dudit ordre du jour. Ce soir, malgré qu'il ne soit pas mentionné à l'ordre du jour, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 38 Excusés : 9 Absents : 3

2. Assermentations

Néant

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Communications du Bureau du Conseil

M. H. Mange, Président

Postulat Simon Vaucher "Restaurant sans fumée"

Une commission ad'hoc a été nommée pour traiter le postulat en les personnes de Mmes F. Wagnier et A. Cacioppo et M. S. Vaucher. Ces commissionnaires confirment leur engagement.

La Municipalité soumettra à la Commission ad'hoc une réponse au postulat le 9 décembre prochain et reste toutefois, dans l'intervalle, à disposition de la Commission pour toutes informations désirées. La réponse présentée aux Conseillers sera quant à elle agendée lors de la séance du Conseil le 3 février 2020.

Postulat Thomas Morisod "La Nuit des étoiles"

Des copies papier sont disponibles quant à la réponse de la Municipalité au postulat de M. Th. Morisod pour celles et ceux qui n'ont pas encore pris connaissance de ce document transmis par email vendredi dernier, le 8 novembre.

Nous traiterons ce postulat au point no 9 de l'ordre du jour.

Elections communales générales 2021 – Municipalité et Conseil communal

La Municipalité propose le statu quo des effectifs de la Municipalité et du Conseil communal pour la prochaine législature, dont les élections sont prévues au printemps 2021. Le statu quo n'est pas soumis à l'approbation du Conseil. En revanche, le Conseil peut, par la voie d'une motion, demander un changement.

Démarches pour modifier le système de la péréquation

Aucune initiative n'a été prise par un membre de notre Conseil en vue de soutenir les démarches faites par plusieurs communes auprès des élus au Grand Conseil et auprès du Conseil d'Etat les alertant sur le caractère confiscatoire et inadéquat des principes du calcul de la péréquation. Le bureau du Conseil en informera les Présidents de Conseil du District.

Elections fédérales 2019 – Conseil national et Conseil des Etats

M. le Président remercie les membres du bureau, les membres du Conseil, ainsi que la secrétaire, qui ont activement participé aux dépouillements des élections fédérales. Il remercie également Mme Magnenat, assermentée pour l'occasion, pour sa disponibilité de dernière minute.

Pour ce qui est du scrutin à Founex et pour donner une idée de la sensibilité des votants (de l'ordre de 34% des inscrits, moins nombreux qu'au premier tour) de notre Commune, M. Olivier Français, candidat PLR, a reçu 346 voix, Mme Adèle Thorens Goumaz, candidate Les Verts a reçu 222 voix et Mme Ada Marra, candidate socialiste a reçu 202 voix.

M. H. Mange profite également de féliciter notre Conseiller communal M. L. Kilchherr pour le score très appréciable qu'il a enregistré sur une liste annexe à la liste principale du PLR pour l'élection au Conseil National.

Indemnités 2019

M. le Président rappelle aux Présidents de commission de bien vouloir préparer et remettre à la secrétaire les décomptes de présence et contribution des membres de leur Commission, afin de procéder au calcul et au paiement des indemnités.

5. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

M. le Syndic commence par relever les rénovations effectuées dans la Salle de spectacles où nous siégeons ce soir en citant les installations techniques, la régie, le chauffage, etc. Il remercie également le responsable de la conciergerie, M. G. Mansi, pour son implication et sa disponibilité.

Futurs préavis présentés lors de la prochaine séance le 9 décembre :

- Préavis N° 75 - demande de crédit de CHF 35'000.00 en vue de financer la procédure de sélection d'entreprises dans le cadre du projet d'implantation d'une plateforme de transbordement sur une partie du PA La Marjolaine – Zone artisanale
- Préavis N° 76 - demande de crédit de CHF 114'000.00 TTC en vue de financer le renouvellement du parc véhicules pour le Service des extérieurs
- Préavis N° 77 - budget 2020.

Révision du règlement communal sur le Plan d'affectation communal

La rédaction du règlement communal sur le plan d'affectation communal arrive à bout touchant. Le dossier est actuellement en mains de la Municipalité et du Service technique en vue de sa validation et pourra vraisemblablement être présenté à la Commission de l'urbanisme en début d'année prochaine.

Démission de M. Adrien Vallotton – Chef du service des extérieurs

M. A. Vallotton a présenté sa démission au 30 novembre 2019, suite à sa nomination en tant qu'inspecteur forestier. Il sera remplacé, dès le 1^{er} janvier 2020, par M. Yann Le Mercier. Ce dernier est actuellement technicien et chef de projet auprès du bureau BS+R de Nyon et est bien connu de la Municipalité puisqu'il a géré pour le compte du bureau BSR divers dossiers, dont notamment le futur terrain synthétique, ainsi que les places de jeux du Centre sportif et de l'Auberge.

La Municipalité souhaite tout de bon à M. A. Vallotton et espère qu'il rencontrera beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles tâches.

Il est également applaudi par l'assemblée.

Mme L. Kunz, Municipale

Piscine-Patinoire

Informe du recours des opposants au projet de la piscine-patinoire. Le dossier n'a pas changé et les juges au Canton sont au courant du dossier, ce qui ne devrait alors pas prendre trop de temps pour une réponse. Cependant, il reste encore aux opposants la possibilité d'aller au Tribunal fédéral par la suite.

M. J.-P. Debluë, Municipal

Préavis 54/2016-2021 : Crédit en vue de la requalification de l'axe Courte-Raie - Ch. des Repingonnes entre la RC1 et le giratoire du Centre sportif

Les travaux de la phase 1 démarrés en mai sont à bout touchant. L'enrobé doit encore être posé sur le trottoir. La route sera à nouveau ouverte à double sens d'ici à la mi-novembre.

La phase 2 allant du carrefour Grand Rue – Repingonnes au chemin des Vassaux se déroulera en 2020, et la phase 3 concernant le réaménagement de la montée des Repingonnes en 2021.

Préavis 6/2016-2021 : Crédit en vue de financer la réalisation des travaux de requalification de la Route Suisse (RC1 B-P) sur le territoire communal de Founex

Les travaux avancent bien. Nous collaborons étroitement avec le Canton afin de coordonner l'exécution des travaux du mur de soutènement destiné à former le mur du futur CNF. Les travaux d'agrandissement du parking du Port sont planifiés en début 2020 (préavis 09/2016-2021 : agrandissement du parking communal DP 1054 - Route Suisse – Parking du Port).

Kit école

Kit école à marquer dans la Grand Rue – retards du mandataire et conditions météo pendant la nuit qui sont problématiques pour la peinture.

M. Lehoux, Municipal

Abribus

L'installation du toit de l'abribus sera terminée en fin de semaine ou début de semaine prochaine. La fontaine est déjà en place, mais pas encore raccordée.

Club nautique

L'étude de la construction du bâtiment du club house avance selon le planning.

Suite à la remarque de la Commission des finances et par soucis de transparence, M. D. Lehoux partage avec le Conseil le point soulevé par le thermicien concernant l'isolation du bâtiment.

A l'origine du projet, l'isolation du bâtiment a été prévue à l'intérieur, toutefois l'étude thermique du projet préconise une isolation extérieure, plus efficace dans ce cas de figure. Cette façon d'isoler implique la pose de consoles permettant la liaison entre le mur de soutènement et la dalle supérieure, tout en offrant une coupure des ponts de froid, opération qui s'effectue normalement lors de la construction du bâtiment.

Afin de poursuivre la construction du mur de soutènement dans les délais impartis, nous devons maintenant procéder à l'installation de ces consoles. Cela implique un coût de CHF 15'000 HT non prévu dans cette phase à ce jour. Ce montant sera imputé aux "divers et imprévus" (CHF 64'000 HT) du préavis. Il sera toutefois possible lors de l'ouverture du préavis concernant la construction du bâtiment, de faire transférer ces frais sur le futur préavis.

Pour plus d'information technique, M. B. Cintas, architecte, se tient à disposition.

Production d'électricité

Nous sommes producteurs d'électricité depuis le 23 octobre dernier et avons produit à ce jour 2.19 Mégawattheures!

6. Préavis no 72/2016-2021 – Demande de crédit complémentaire de CHF 107'867.33 TTC en vue de financer des travaux portant d'une part sur l'entretien et l'agrandissement du restaurant du Centre sportif, et d'autre part sur la couverture de la terrasse

M. D. Lehoux, Municipal, présente le préavis et relève les points techniques ayant amenés les coûts supplémentaires. Il relève également la remarque de la Commission des finances quant à la faible augmentation de loyer du restaurant à leurs yeux. M. le Municipal rappelle que M. le Préfet a été consulté par le passé et cette hausse s'est avérée correcte. Pour terminer, il lit les conclusions du préavis.

M. L. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. B. Cintas, architecte impliqué dans le projet, se récuse.

M. le Président H. Mange ouvre la discussion.

M. Ch. Dutruy demande si le montant de CHF 25'000.00 – fosse à graisse – dans le cadre du préavis suivant no (73 - préavis pour financer la remise à niveau des installations techniques et améliorer le profil énergétique des bâtiments), concerne la cuisine du restaurant, et s'il s'ajoute alors à cette demande de crédit complémentaire ?

Il en va de même pour les coûts des travaux électriques, concernent-ils uniquement les installations sportives ou également le restaurant ?

M. Ch. Hermanjat, Chef de service, explique qu'une partie des coûts est inerrante au restaurant car une communauté d'autoconsommation sera réalisée et les tableaux électriques seront alors touchés.

Concernant la fosse à graisse, oui, il s'agit d'un coût pour le restaurant. Son changement n'était pas prévu dans un premier temps, mais lors de la remise en route du restaurant, elle s'est avérée nécessaire, termine M. le Chef de service.

Mme F. Wagnier demande si le montant de CHF 19'000.00 attribué aux installations multimédia est vraiment indispensable.

Oui, répond M. Ch. Hermanjat, cela concerne la séparation du pilotage d'arrosage du terrain et du pilotage des installations technique qui étaient, par le passé, couplés avec l'appartement privé et causaient alors passablement de problème.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Président passe alors au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 4 abstentions et aucun avis contraire.

7. Préavis no 73/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 771'000.00 TTC en vue de financer la mise aux normes des installations techniques du Centre sportif de Founex

M. D. Lehoux, Municipal, présente le préavis et termine en lisant les conclusions.

Mme C. Muller-Gelissen lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

M. S. Vaucher lit les conclusions du rapport de la Commission des sports.

M. Th. Morisod lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie.

M. F. Girardin lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président H. Mange ouvre la discussion.

Mme A. Widmer souhaite savoir qui est en charge de la gestion des éclairages des installations sportives, elle constate régulièrement que ceux-ci restent allumés tard le soir alors qu'il n'y a plus d'utilisateur.

M. Ch. Hermanjat, Chef de service, est conscient du problème. Chaque utilisateur est responsable de l'extinction des éclairages mais cela ne fonctionne pas toujours. L'extinction automatique des courts de tennis est prévue à 22h00, cependant certains utilisateurs "bidouillent" le tableau électrique pour pouvoir utiliser les courts encore un moment et oublie alors d'éteindre. Pour le foot, les feux doivent être garantis jusqu'à la fin des matchs et ne peuvent par conséquent pas être gérés de façon automatique. Là aussi il y a parfois des oublis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention et aucun avis contraire.

8. Préavis no 74/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 55'500.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagements routiers en mobilité douce aux Chemins de Ballessert et de la Grande Coudre

M. J.-P. Debluë, Municipal, présente le préavis et termine en lisant les conclusions.

M. B. Cintas lit les conclusions du rapport de la Commission de mobilité.

Mme E. Moser lit les conclusions du rapport de la Commission des routes.

M. V. Damba lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Conseiller A. Süess présente les investissements et les actions prises et prévues par son employeur, l'Ecole Internationale de Genève, campus de Founex (ci-après EIG), dans le cadre de la mobilité douce. Cette présentation est annexée au présent procès-verbal. Il

relève également que toutes les mesures proposées pour améliorer la situation seront soumises à leur Direction générale le 15 novembre prochain pour approbation et il ne manquera pas de nous faire part des résultats.

M. le Président H. Mange ouvre la discussion.

M. A. Süess se récuse.

M. S. Vaucher demande si le propriétaire du futur complexe hôtelier en Ballessert a été approché afin de coordonner certains travaux.

M. J.-P. Debluë, Municipal en charge, indique que oui, il a été approché et qu'il n'y aura pas de changement majeur concernant la route.

M. L. Deblue souhaite savoir pourquoi nous devons voter un préavis qui se monte à CHF 55'500.00, alors que l'EIG prendra à sa charge la moitié du montant ?

Mme A. Barchha, Municipale des finances, informe que l'entier du montant est de la responsabilité de la Commune et que les subventions ou les participations de tiers ne sont jamais prises en compte lors de la demande de crédit.

Mme A. Widmer remercie les intervenants pour toutes ces explications et propose à la Municipalité de demander à l'EIG d'inclure les coûts de transports des élèves dans les coûts d'écolage.

M. le Syndic F. Debluë répond que cette possibilité a déjà été évoquée par le passé, bien que la Commune ne puisse s'ingérer dans les affaires privées de l'EIG.

M. A. Süess indique que les frais de transport sont séparés des frais d'écolage car, d'une part, ils sont souvent payés par les parents alors que les frais d'écolage peuvent être payés par les entreprises, et, d'autre part, par soucis d'équité envers les familles qui se rendent déjà à l'école par la mobilité douce.

Mme L. Kunz, Municipale des écoles, aimerait relever que, malgré un budget conséquent pour les transports en commun des élèves de l'école public, les parents continuent à amener les enfants à l'école en voiture par confort. La mentalité doit changer et doit accepter ce qui est proposé.

Mme E. Moser fait remarquer que pour les très jeunes élèves de l'EIG résidant au centre du village, le trajet pour se rendre à l'école en mobilité douce est conséquent. De plus, il n'y a pas de ligne de transport public sur cette trajectoire et les frais de transport proposés par l'EIG sont élevés.

M. A. Süess signale que les transports organisés par l'EIG offrent une prestation "porte à porte" et qu'ils passent aussi par le centre du village. Une augmentation du montant des subventions de l'EIG dédiées aux transports est envisagée, comme mentionné dans la présentation.

M. le Syndic F. Debluë ajoute que cette étude ne va pas régler tous les problèmes de fluidité du trafic en Ballessert mais que les deux parties sont conscientes des problèmes et chacune fait des efforts pour améliorer la situation. Il ne faut pas oublier les pendulaires se rendant au travail en voiture par l'autoroute qui engorgent eux aussi le trafic, termine M. le Syndic.

M. A. du Pontavice demande si la route bidirectionnelle sera élargie par une emprise sur le terrain agricole, si le giratoire sera à quatre voies et si l'EIG est un contribuable de notre Commune?

Oui, répond M. J.-P. Debluë, Municipal, l'emprise sera nécessaire, mais elle sera très faible et le Canton a émis un préavis favorable à ce sujet. Quant au giratoire, deux voies seront vouées aux voitures et une voie pour les bus.

M. le Syndic F. Debluë ajoute que l'étude va justement déterminer la meilleure solution pour gérer le giratoire.

Quant à l'aspect fiscal, non, l'EIG ne paie pas d'impôts, cependant, les 200 élèves founachus de cet établissement privé n'occupent pas les bancs de l'école publique alors que leurs parents sont des contribuables et la financent par le biais de leurs impôts, ajoutez-il.

Mme C. Muller-Gelissen souhaite savoir comment sera réparti les coûts des travaux ?

Ils seront partagés en deux, comme les frais de l'étude, termine M. le Syndic.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

9. Postulat de M. Thomas Morisod "Les Nuits des étoiles"

M. Th. Morisod présente son postulat et fait part à l'assemblée qu'il a été agréablement surpris par la réponse de la Municipalité. Il ajoute qu'il est cependant déçu de la participation de notre Commune à l'action "la Nuit est Belle" le 26 septembre dernier.

M. J.-P. Debluë, Municipal, informe que les systèmes d'éclairages publics installés par le passé ne sont pas équipés de manière à pouvoir séparer les zones des passages piétons et des croisements, des autres zones. Soit tout est allumé, soit tout est éteint. Par soucis de sécurité, l'éclairage n'a pas été coupé de manière générale le 26 septembre. Cependant, les nouvelles installations sont organisées afin de permettre cette différenciation et il relève aussi les améliorations effectuées sur les nouveaux tronçons, au chemin des Fontaines par exemple.

M. A. Vallotton, Chef de service, revient sur l'événement "La Nuit est belle". La Région de Nyon a annoncé sa participation et a reporté la responsabilité de la sécurité sur les communes participantes. La Municipalité a étudié la question et a fait au mieux avec les installations actuelles, tout en assurant une sécurité maximale aux passages piétons et aux carrefours.

Mme A. Widmer indique que, lors de travaux, le chemin du Pralet n'était pas éclairé et que cela convenait très bien. Elle en a fait part à la Municipalité et cette dernière a répondu que nous devons respecter les normes en vigueur. Pourquoi alors devoir respecter les normes en vigueur au chemin du Pralet alors que le nouveau chemin des Fontaines n'a pas d'éclairage similaire ? demande-t-elle.

M. A. Vallotton, Chef de service, explique que le propriétaire de la route, dans ce cas la Commune, décide d'éclairer la route ou pas. S'il décide de l'éclairer, il doit alors respecter les normes en vigueur et, à l'époque, il a été décidé d'éclairer la route du chemin du Pralet. Cependant, si le propriétaire décide d'éclairer uniquement les trottoirs et les pistes cyclables, comme sur la route de la Châtaigneriaz par exemple, il est alors libre du choix des bornes d'éclairage et aucune norme n'est obligatoire.

Mme E. Moser demande quelles sont les hauteurs minimales et maximales de ces bornes ? Ne seront-elles pas recouvertes par la neige ?

M. A. Vallotton indique qu'il n'y a pas de hauteur limite et qu'elles sont adaptées au cas par cas, selon la végétation et l'environnement, la seule condition étant qu'elles ne doivent pas interférer sur la route.

M. le Président H. Mange clôt les débats et rappelle que la discussion doit se porter sur la décision ou la non-décision de considérer le postulat. Il demande alors au postulant M. Th. Morisod s'il maintient son postulat malgré la réponse de la Municipalité. Celui-ci confirme son maintien.

M. le Président passe au vote et l'assemblée considère ce postulat à la majorité avec 12 abstentions et 5 refus.

Puis suit le vote du renvoi dudit postulat à la Municipalité qui a été accepté à la majorité avec un refus. La Municipalité devra alors traiter le postulat "la Nuit est belle" dans un délai de 6 mois.

10. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

SIED: présentation de Mme Ch. von Wattenwyl, annexée au procès-verbal.

Région de Nyon : présentation de M. L. Kilchherr, annexée au procès-verbal. Le rapporteur indique que toutes les informations sont disponibles sur le site internet de Région de Nyon.

11. Propositions individuelles et divers

M. G. Putman-Cramer vient aux nouvelles quant aux projets communaux bloqués par des oppositions tels que le restaurant du Martin Pêcheur et l'avenue de Bossey. Il demande aussi qu'à l'avenir la Municipalité tienne informé les Conseillers de l'évolution des situations, lors du point à l'ordre du jour consacré aux communications.

M. F. Debluë, Syndic, indique que, suite à la levée des oppositions par la Commune dans le cadre de la rénovation du restaurant le Martin Pêcheur, les opposants ont fait recours au Tribunal cantonal.

Cas similaire pour l'avenue de Bossey, les oppositions seront levées par la Municipalité dès réception de la synthèse CAMAC et il y aura certainement un recours auprès du Tribunal cantonal. Il est alors impossible de donner un délai à la réalisation des travaux malheureusement. D'ailleurs, dans le plan des investissements, les travaux de l'avenue de Bossey ont été reportés en 2021.

M. Ch. Dutruy prend la parole et s'étonne du nombre d'unités de climatiseur apposées sur les portacabines de la déchetterie. Il ajoute espérer que la provenance du mélèze pour les bardages sera suisse.

M. Ch. Hermanjat, Chef de service, indique qu'il s'agit de petites PAC réversibles qui assurent la bonne répartition de la température dans les diverses pièces telles que les wc, douche, vestiaire et pièce à vivre. Une grande installation aurait été trop onéreuse. Pour terminer, il indique que la provenance du mélèze sera suisse.

M. A. Galletet vient aux nouvelles quant à l'augmentation de la tarification Unireso.

Une délégation des Syndics de Terre Sainte sera reçue par Mme N. Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat vaudois à ce sujet afin d'obtenir une subvention cantonale qui couvrirait la forte augmentation du prix de l'abonnement, subventionné par le passé par le canton de Genève, informe M. le Syndic.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, M. le Président H. Mange lève la séance à 22h30.

Founex, le 13 novembre 2019

Le Président



Hervé Mange



La Secrétaire



Carole Orlandi Jeanclaude

Annexes au procès-verbal de la séance du 11 novembre 2019



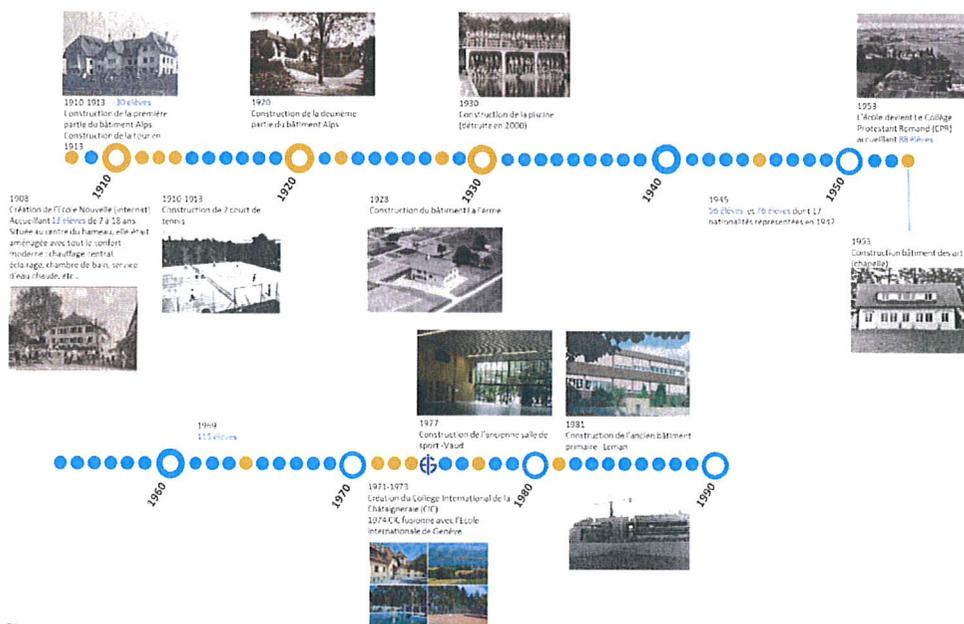
Le campus de La Châtaigneraie

Séance du conseil communal de Founex

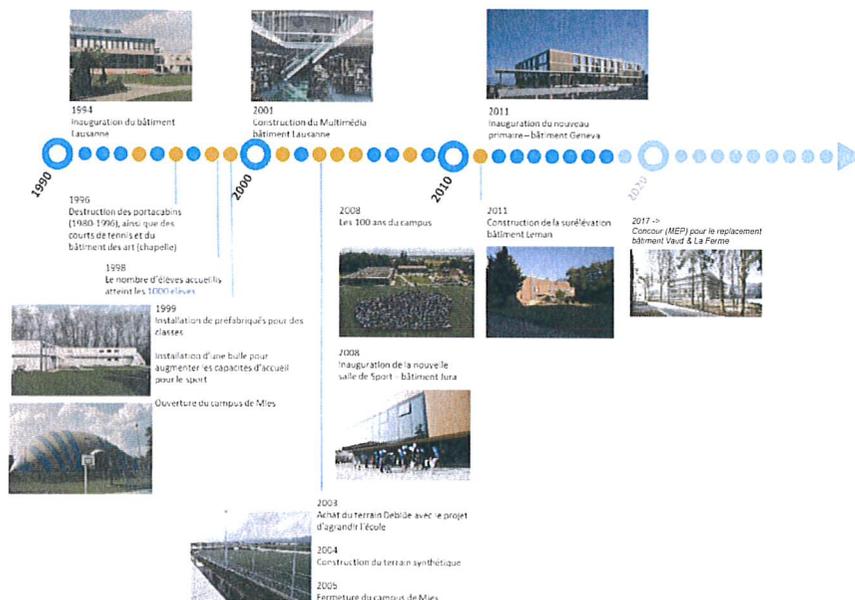
Alexandre Süess 11.11.2019

Ecole Internationale de Genève

L'EIG, une présence de plus de 100 ans à Founex où de nombreuses familles s'y sont installées

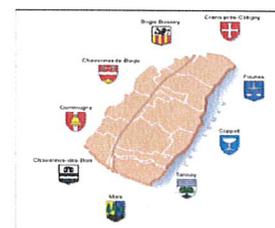
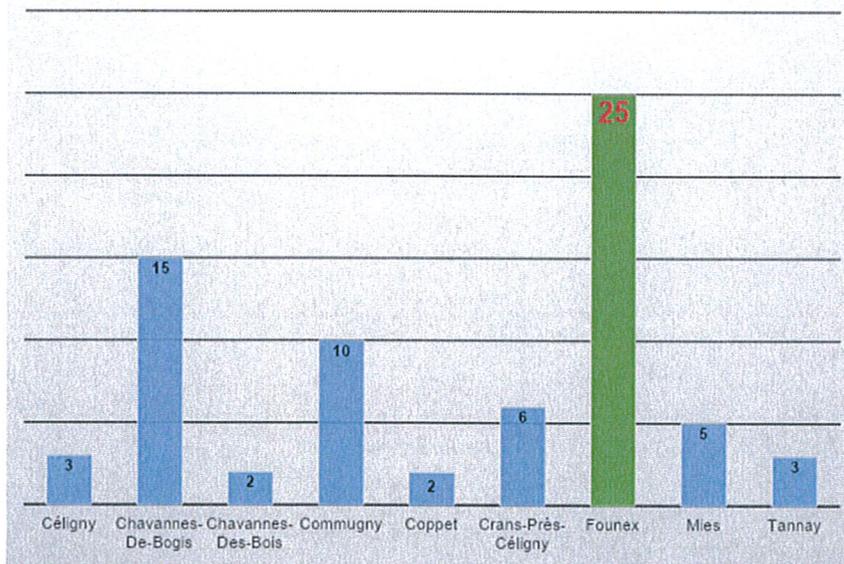


L'EIG, une présence de plus de 100 ans à Founex où de nombreuses familles s'y sont installées



Domiciles des collaborateurs (chiffres actuels)

Nombre de collaborateurs année 2019-2020



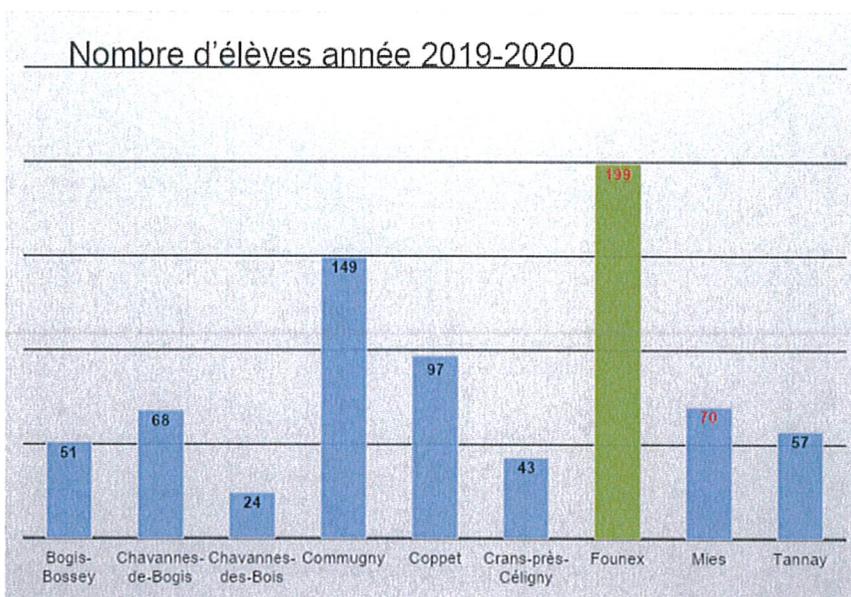
380 collaborateurs dont 71 domiciliés dans les villages de Terre-Sainte (25 à Founex).

105 domiciliés dans un périmètre de 5 km



Domiciles des élèves (chiffres actuels)

Nombre d'élèves année 2019-2020



1583 élèves
dont 785 domiciliés
dans les villages de
Terre-Sainte (199 à
Founex)

850 domiciliés dans un
périmètre de 5 km

Investissements de l'EIG pour l'amélioration de la mobilité douce et des accès au campus

Investissements période 2011-2019	Montants CHF
· participation aux coûts des travaux d'infrastructures routières compris dans le PPA « En Balessert»	295'000.-
· participation aux coûts des travaux d'infrastructures routières compris dans le PPA « En Balessert»	808'000.-
· participation aux travaux de réfection du chemin des Arrenny	223'500.-
· participation aux coûts des travaux d'infrastructures routières compris dans le PPA « En Balessert»	223'500.-
· création de trottoirs sur les parcelles de l'EIG. Trottoirs ouverts à la communauté de Founex et destinés à sécuriser la mobilité douce pour nos élèves et nos voisins (2015-16)	38'626.- 100'672.- 9'239.-
· étude mobilité 2011 incluant mesure covoiturage	20'100.-
· étude mobilité 2017-19	97'408.-
· achat de parking vélos / trottinettes / motos	55'200.-
· signalétique pour optimiser le flux des véhicules, optimisation de la zone de dépose-minute (oct 2013)	6'709.- 1'247.- 972.-
TOTAL	1'782'765.-

Budget pour la période 2020-25	Montants CHF
· Mesures liées au plan de mobilité de la Fondation pour le campus de La Châtaigneraie (sera discuté le 15 novembre en séance de pilotage)	15 nov 2019
· budget lié aux infrastructures pour la mobilité douce pour les 4 ans à venir en dehors du plan Fondation	75'000.-

Plan de mobilité de la Fondation EIG

Buts du plan de Mobilité

1. Le plan de mobilité de la Fondation sera présenté pour validation lors de la séance de Pilotage sur la Mobilité le 15 novembre.
2. Ce plan permettra de réduire la circulation automobile vers les campus et d'accroître la mobilité douce, en donnant la priorité aux étudiants et aux espaces verts.

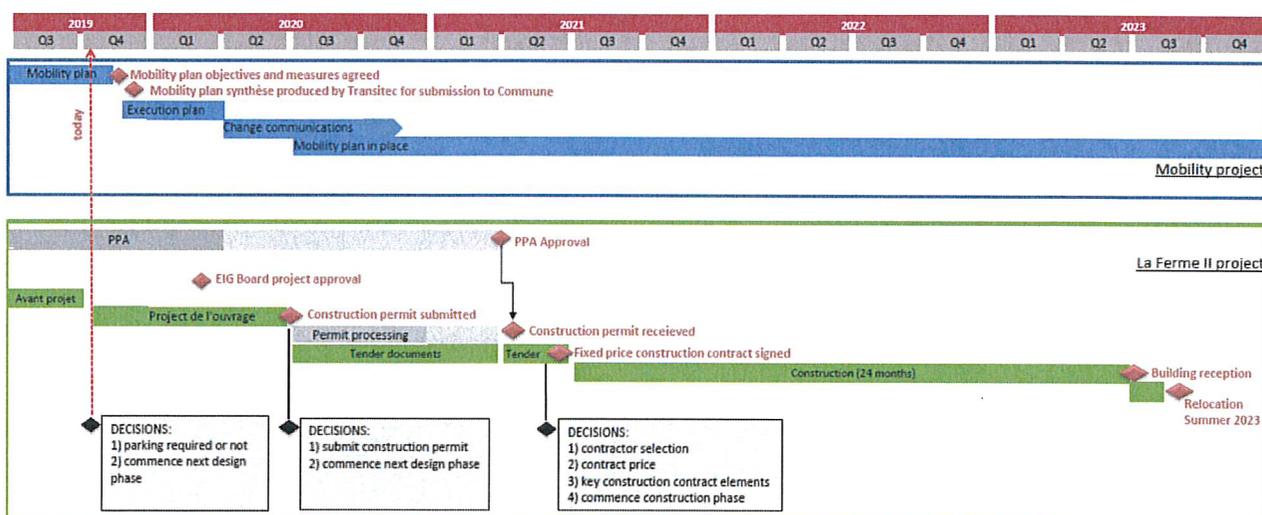
Exemples de mesures (non exhaustives) qui seront présentées pour accord à la séance de pilotage:

1. Parking pour collaborateurs devient payant et accès restreints (- de voitures)
2. Abonnements pour transports en commun subventionnés par l'école, rendre plus attractif les bus scolaires (élèves)(- de voitures)
3. Augmentation du nombre de douches, vestiaires et abris à vélo pour encourager les trajets à vélo
4. Promotion de la mobilité douce avec fourniture d'une carte des parcours pour les piétons et cyclistes
5. Intégration du thème mobilité dans le curriculum dès la rentrée 2020

Suite de la validation du plan mobilité de la Fondation, une synthèse sera produite par Transitec pour la Commune



Planning du plan de mobilité de la Fondation EIG en rapport avec le projet de construction remplaçant deux vieux bâtiments (aucune classe ne sera créée dans ce bâtiment)



Conclusion

- L'école est établie à Founex depuis plus de 100 ans.
- Attirant de nouvelles familles à Founex, élèves et collaborateurs EIG.
- Elle agit en tant que partenaire de la Commune en contribuant déjà à hauteur de CHF 1.7mio pour améliorer les aménagements publics.
- L'école va mettre en place un plan mobilité à la rentrée 2020 pour réduire les trajets en voiture et encourager la mobilité douce.
- L'école est consciente de la saturation actuelle du réseau, dont elle est un des acteurs, et travaille à la mise en œuvre de mesures participant à améliorer, à son échelle, la situation.

L'école vous remercie pour votre soutien.

Résumé de la séance d'information du SIED (Service intercommunal pour l'Exploitation de la Déchetterie) du 17 septembre 2019

Présenté au Conseil communal de Founex le 11 novembre 2019 par Christa von Wattenwyl

Conseillers au SIED pour Founex et présents à la séance : Nadja Quiblier Frei, Rui Silva Martins, Christa von Wattenwyl

Lors de la réunion du 17 septembre, le budget 2019²⁰ nous a été expliqué par le chef de service, Adrien Vallotton, en présence des municipaux en charge, Jean-Pierre Debluë de Founex et François Keller de Coppet, ainsi que du chef de service de Coppet, Jacques Bertoncini.

Budget 2019²⁰

Charges et revenus: 959'500 CHF (2019 : 915'300 CHF)

L'augmentation du budget 2020 par rapport à 2019 est essentiellement due à deux charges uniques concernant

le poste 451.3141 « Entretien déchetterie », remplacement de la barrière d'entrée,

et le poste 451.3114 « Achat machines, matériel d'exploitation, habits de travail », remplacement du gerbeur électrique (si nécessaire).

La barrière date de 2004 et ne peut plus être réparée en cas de panne, le gerbeur devra être muni d'une balance afin de peser les déchets électroniques, ce qui ne fait probablement pas de sens sur ce modèle ancien.

Le poste « Traitements du personnel » (451.3011) est en baisse, il ne reste que 2.84 ETP (Equivalents temps plein) par rapport à 3.04 en 2019, Philippe Rochat travaillant moins sur le site de la déchetterie.

En revanche le poste 451.3050 « Assurances maladie et accident » est en hausse dû à une « sinistralité » en 2019 (plusieurs accidents non-professionnels).

Du côté des revenus on constate une diminution concernant le poste 451.4354 « Vente de produits de récupération + matériel usagé » due à une rétrocession en baisse pour papier et carton.

Le montant à répartir entre Founex et Coppet au prorata des habitants le 1^{er} janvier 2019 est de 883'500 CHF, dont 484'162.09 pour Founex et 399'337.91 CHF pour Coppet.

**Point de situation concernant les travaux de mise en conformité du site
(préavis no 41/2016-2021)**

- Les anciens containers ont été vendus.
- Toute l'installation électrique, la sécurisation des bennes avec des barrières et rails ainsi que les WC à côté du hangar sont terminés.
- Sur le nouveau local il reste le bardage en bois à faire (mélèze, bois suisse non-traité) et un lavabo extérieur à poser et brancher.
- Sur le toit du hangar il reste du blindage à faire.
- Enfin et surtout : le budget a été respecté.

Compte-rendu du Conseil Régional du 26 septembre 2019 à Genolier

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La dernière séance du Conseil Intercommunal a eu lieu le 26 septembre dernier à la salle du Gossan à Genolier.

En plus de différentes élections, 3 préavis ont été adoptés.

Le Préavis 44 concernant la reconduction du DISREN pour la période 2020-2025. Le DISREN est le mécanisme de financement solidaire entre les communes membres de Région de Nyon. Celui-ci a été accepté par 111 oui, 0 non et 6 absentions

Le préavis 49 concernant une demande de crédit de CHF 32'000.—pour la requalification de la RDU 1^{ère} étape Eysins. Celui-ci a été accepté par 107 oui et 4 absentions

Le préavis 52 concernant une demande de crédit de CHF 100'000.- pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district. Ce point concerne le fameux pôle média en cours de réalisation. Le développement de CNN Switzerland nous permet de disposer d'un équipement de premier ordre pour un investissement partagé avec ces derniers. Ce préavis a été accepté par 97 oui, 11 non et 3 absentions

A la suite de ce rapport, vous trouverez la présentation regroupant les communications transmises par le Codir et le bureau. Tous ces documents se trouvent sur le site internet de la Région, regiondenyon.ch.

Fait à Founex le 7 novembre 2019



Laurent Kilchherr